

# Equipe de travail sur le processus de développement de politique

## Rapport initial & premières recommandations

### Résumé

#### STATUT DE CE DOCUMENT

Ceci est le résumé du PDP – WT. Le rapport initial, présente quelques unes des premières idées et recommandations des membres de l'équipe de travail sur le processus de développement de politique au sujet du développement et de la transition vers un nouveau processus de développement de politique pour le GNSO. Un rapport final sera préparé après avoir reçus les commentaires du public à ce sujet et devrait être envoyé au comité de direction du processus de politique pour une relecture et enfin au conseil du GNSO pour approbation.

#### *Note sur la traduction*

*Ce document a été traduit de l'anglais pour atteindre un public plus large. Si la société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur internet (ICANN) s'est efforcée de vérifier la pertinence de cette traduction, l'anglais est la langue de travail de l'ICANN et la version anglaise de ce document est le seul texte officiel qui fait autorité. Veuillez noter que ce résumé n'est qu'un chapitre du rapport, uniquement disponible en anglais, pouvant être consulté dans son intégralité à <http://gns0.icann.org/>.*

## Table des matières

|          |                     |          |
|----------|---------------------|----------|
| <b>1</b> | <b>RESUME .....</b> | <b>2</b> |
|----------|---------------------|----------|

# 1 Résumé

## Introduction

- Le comité de direction du processus de politique (PPSC) a chargé l'équipe de travail sur le processus de développement de politique (PDP-WT) de la « responsabilité du développement d'un nouveau processus de développement de politique qui inclurait une dimension de travail collectif et le rendrait plus efficace et réceptif aux besoins de l'ICANN en matière de développement de politique ». La première mission du PDP-WT a été de développer :
  - 1 Des principes de fonctionnement adéquats, des règles et procédures applicables à un nouveau processus de développement de politique.
  - 2 Un plan d'implémentation/ de transition.
  
- Ce rapport présente les points de vue du PDP-WT ainsi que des **ébauches** de recommandations relatives à la mission 1. Malgré la nature complexe du processus de développement de politique et des débats des membres du PDP-WT, le PDP-WT a été capable de faire des progrès importants mais n'a pas encore rempli sa seconde mission et certains éléments qui font partie de la première mission restent encore à préciser. Toutefois, afin de donner à la communauté la possibilité de contribuer aux débats et lui faire part des ébauches de recommandation à temps, le PDP-WT a décidé de soumettre ce rapport à la considération et aux débats des membres de la communauté à temps pour la réunion de l'ICANN à Bruxelles. Le PDP-WT tient à prévenir que ce rapport est « en construction », et en tant que tel, peut contenir un certain nombre de contradictions ou de recommandations incomplètes.

- Pour organiser ses débats, le PDP-WT a décidé de diviser le processus de développement de politique en plusieurs étapes présentées ci-dessous et de considérer chacune d'entre elle l'une après l'autre :
  - Etape 1 – Organisation et demande de rapport (cf. section 3)
  - Etape 2 – Révision du rapport par le conseil du GNSO et mise en place d'un processus de développement de politique (cf. section 4)
  - Etape 3 – Groupe de travail (cf. section 5)
  - Etape 4 – Vote et implémentation (cf. section 6)
  - Etape 5 – Conformité et efficacité de la politique (cf. section 7)

Un certain nombre de problèmes transversaux qui se présentent à plusieurs étapes du processus de développement de politique, tels que le rythme, la traduction, l'élaboration de définitions, le nombre de voix minimum pour la validation du scrutin et la méthodologie de prise de décision, ont également été étudiés après les 5 étapes (cf. section 8).

- A partir de ces discussions, d'emails et de sondages sur le sujet, le PDP-WT a élaboré un graphique qui tente de représenter visuellement, les principaux éléments du nouveau PDP proposé. Il se trouve dans l'annexe A du règlement de l'ICANN, de même que les éléments que le PDP imaginé incorporerait à une procédure propre au PDP (cf. section 9).
- Vous trouverez ci-dessous, un résumé des ébauches de recommandation du PDP-WT destiné à constituer la base des modifications proposées à la l'annexe A. **Vous êtes fortement encouragé à lire le rapport dans son intégralité afin de comprendre l'étendue des délibérations du PDP-WT qui sont à l'origine de ces recommandations.**

**Précision: Toutes ces recommandations sont provisoires et sujettes au changement après la période d'ouverture aux commentaires du public et d'importantes délibérations du PDP-WT.**

## **Etape 1 – Organisation et demande de rapport**

### **1. Qui a le droit de demander un rapport?**

#### Recommandation 1

- Même si une demande de rapport n'a jamais été directement formulée par le conseil d'administration de l'ICANN ou par un quelconque conseil consultatif (à l'exception du comité consultatif At-Large), le PDP-WT recommande que les trois mécanismes actuels pour initier une demande de rapport soient maintenus.

#### Recommandation 1

- Le langage utilisé dans l'annexe A des différents règlements fait plusieurs fois référence au PDP et a été source de confusion pendant des années. Il n'est pas seulement fait référence au PDP pour initier un rapport, par exemple, mais aussi pour désigner des chargés de mission et des groupes de travail. C'est pourquoi, le PDP-WT a séparé les deux concepts (1) poser un problème et (2) mettre en place un PDP et a recommandé la clarification du langage utilisé dans le règlement (cf. section 3).

## 2. Procédures pour demander un rapport

Voir aussi la recommandation 2

#### Recommandation 1

- Le PDP-WT recommande le développement d'un manuel ou d'un guide du processus de développement de politique, qui fera partie intégrante des règles de procédure du GNSO, destiné à fournir conseils et suggestion aux communautés du GNSO et de l'ICANN sur l'ensemble de la procédure PDP, et incluant ces étapes qui peuvent aider la communauté, les membres des groupes de travail, et les conseillers à rassembler des preuves et fournir suffisamment d'informations pour faciliter l'ensemble du processus de développement de politique.

#### Recommandation 1

- Le PDP-WT recommande qu'un modèle type de "demande de rapport" incluant des éléments tels que la définition du problème, l'identification des problèmes, l'apport de preuves et la raison pour laquelle un développement de politique est nécessaire soit

développé. Il faudrait examiner plus précisément la question de savoir si certains de ces éléments devraient être obligatoires pour qu'une demande soit examinée par le GNSO. Ce modèle ferait partie du manuel ou guide du processus de développement de politique mentionné plus haut.

### **3. Champ d'action du problème**

#### Recommandation 1

- Le PDP-WT recommande le développement d'un manuel ou guide du processus de développement de politique qui ferait partie intégrante des règles de procédure du GNSO, ces conseils et suggestions à ceux qui soulèvent un problème auquel des étapes pourrait être utile pour rassembler des preuves et fournir suffisamment d'informations pour faciliter l'ensemble du processus de développement de politique.

### **4. Création du rapport**

#### Recommandation 1

- Aucune modification du règlement en ce qui concerne la création d'un rapport n'est recommandée par l'équipe de travail sur le PDP. La PDP-WT recommande d'inclure dans le manuel ou guide sur le processus de développement de politique une recommandation pour que l'entité qui demande le rapport indique s'il y a un élément spécifique qu'il aimerait que le rapport souligne, et qui pourrait ensuite être pris en considération par le Conseil lors de sa révision de la demande. Des conseils pourraient également être fournis par le manuel ou guide sur le processus de développement de politique indiquant que le Conseil et/ou le personnel pourrait fournir des conseils avant un vote sur le rapport demandé s'ils pensent que des recherches ou des débats plus approfondis devraient être conduits dans le cadre du développement du rapport, afin d'assurer un rapport équilibré et bien documenté.

### **5. Quels peuvent être les résultats finaux d'un PDP?**

#### Recommandation 1

- La PDP-WT recommande une meilleure information et une meilleure communication avec les membres du groupe de travail sur les résultats potentiels d'un processus de

développement de politique. Contrairement à la croyance répandue parmi un certain nombre de membres de la communauté, il y a plus de résultats potentiels à attendre d'une procédure de PDP que la simple formation d'une « politique de consensus » comme il est défini dans les accords entre bureaux d'enregistrement et registre gTLD applicables. Des résultats satisfaisants peuvent être le développement de « bonnes pratiques », des recommandations à des organismes liés, des recommandations pour de futurs développements de politique, etc. Cette information pourrait être incluse dans la Charte du groupe de travail ou dans les instructions données à un WG. C'est un élément qui devrait également être inclus au manuel ou guide du processus de développement de politique.

## **6. Le rôle du personnel de l'ICANN**

### Recommandation 1

- La PDP-WT recommande de conserver la demande pour avoir l'opinion du conseiller juridique de l'ICANN sur le rapport et pour savoir si un PDP proposé entre dans le champ d'action du GNSO. De plus amples détails concernant l'opinion du conseiller seront ajoutés aux règles de procédure du PDP contrairement au règlement.

### Recommandation 1

- La PDP-WT recommande que de plus amples informations soient ajoutées au manuel ou guide sur le processus de développement de politique sur les différents rôles que les membres du personnel de l'ICANN peuvent remplir, ainsi qu'il l'est souligné dans les directives pour les groupes de travail du GNSO,

## **7. Apports de la communauté/comment intégrer les commentaires du public**

### Recommandation 1

- La PDP-WT recommande la modification du calendrier présenté dans la clause 1, la création d'une étude dans l'annexe A sur le développement et la livraison d'un rapport. Les options suivantes sont à l'étude :
  - a) Etablir un calendrier maximum (de 30 à 45 jours) dans le règlement qui peut être modifié à la demande du personnel de l'ICANN avec l'accord du conseil du

GNSO ou du demandeur de rapport (s'il a été demandé par un comité consultatif ou par le conseil d'administration de l'ICANN)

- b) Demander à ce que le personnel de l'ICANN fournisse au conseil du GNSO une estimation du temps que cela prendrait pour qu'il rédige un rapport en prenant en compte la complexité du problème et la charge de travail du personnel de l'ICANN.

#### Recommandation 1

- Le PDP-WT recommande qu'il y ait une période ouverte aux commentaires du public à la suite de la publication d'un rapport et avant qu'il soit demandé au conseil du GNSO de considérer la mise en place d'un PDP. Une telle période permettrait, entre autres, d'ajouter, de corriger ou de mettre à jour des informations dans le rapport. De plus, cela permettrait à la communauté ICANN d'exprimer ses opinions concernant l'initiation d'un PDP.

### **8. Rôle des ateliers/ rassemblements informatifs**

#### Recommandation 1

- La PDP-WT reconnaît l'intérêt des ateliers sur des questions importantes avant la mise en place d'un PDP. C'est pourquoi elle recommande que des informations concernant le rôle potentiel des ateliers et des rassemblements informatifs soient incluses dans le manuel ou guide sur le processus de développement de politique. La PDP-WT recommande aussi que le conseil du GNSO considère l'exigence d'un tel atelier pendant les phases d'organisation et de mise en place pour un problème spécifique.

### **9. Efficacité et flexibilité pendant la phase d'organisation/ de mise en place**

- Voir recommandation 11

### **10. Analyses d'impact**

#### Recommandation 1

- La PDP-WT recommande que le manuel ou guide sur le processus de développement de politique décrive la possibilité qu'a le conseil du GNSO de demander qu'une analyse



d'impact soit conduite si nécessaire avant le vote pour la mise en place d'un PDP. Cette analyse d'impact pourrait inclure une évaluation de l'impact économique, concurrentiel, sur le choix/ la protection du consommateur, etc.

## **11. Ressources et hiérarchisation**

### Recommandation 1

- La PDP-WT pense que le conseil du GNSO devrait hiérarchiser les PDPs et s'assurer que les ressources existent (à la fois en personnel et bénévoles) avant de mettre en place un PDP. A la lumière de la hiérarchisation prochaine des activités du GNSO, la PDP-WT remet la description des détails de l'organisation d'une telle hiérarchisation à la fin de ce processus.

### Recommandation 1

- La PDP-WT considère la possibilité d'une procédure de suivi de traces rapide qui permettrait un PDP plus opportun dans des cas où une action urgente semble indispensable tout en permettant une large participation et en évitant les paris. La PDP-WT espère recevoir des contributions de la communauté au moment de l'ouverture aux commentaires du public sur les éléments qui devraient composer une telle procédure et sur la manière dont elle fonctionnerait en pratique.

## **Etape 2 – Révision des rapports par le Conseil du GNSO et mise en place du processus de développement de politique**

### **1. Flexibilité au moment du lancement d'un processus de développement de politique**

#### Recommandation 1

- La PDP-WT recommande une modification du calendrier inclus dans la clause 3, Initiation d'un PDP pour refléter les pratiques et les expériences actuelles. De plus, elle propose d'ajouter du vocabulaire pour codifier la pratique actuelle selon laquelle n'importe quel groupe sans but lucratif et/ou circonscription peut demander à retarder d'une réunion du Conseil la considération de la mise en place d'un PDP (cf. section 3 pour le vocabulaire proposé).

#### Recommandation 1

- La PDP-WT recommande l'inclusion de plus de conseils dans le manuel ou guide sur le processus de développement de projet, sur la manière de gérer les situations qui nécessitent une plus grande flexibilité, c'est à dire plus de recherches, tout en garantissant que le Conseil fournisse des indications claires sur le rythme attendu pour les prochaines étapes.

### **2. Considération d'un mécanisme d'appel dans le cas où le GNSO vote contre la mise en place d'un PDP demandé par un AC**

#### Recommandation 1

- La PDP-WT recommande qu'aucun mécanisme d'appel officiel ne soit développé. Toutefois, elle recommande qu'il soit exigé du conseil du GNSO qu'il explique les raisons pour lesquelles il a refusé la mise en place d'un PDP après avoir reçu un rapport.

### **3. Le nombre de voix nécessaires à la validation d'un scrutin doit-il être le même quand tous les membres du Conseil du GNSO sont présents ou doit-il juste s'appliquer aux membres présents (comme c'est actuellement le cas)?**

- Comme il l'est attendu, une recommandation sur l'absentéisme au moment du vote sera incluse dans les règles de fonctionnement du Conseil du GNSO, la PDP-WT pense que cette question n'est plus pertinente étant donné que les conseillers pourront voter qu'ils soient présents ou pas à la réunion, c'est pourquoi aucune recommandation ne sera faite à ce sujet.

### **4. A quel moment, au cours de la procédure, les Chartes sont-elles établies?**

#### Recommandation 1

- La PDP-WT recommande la mise à jour de la clause 7 de l'annexe A du règlement de l'ICANN pour montrer que les groupes de travail doivent avoir une charte et pour préciser le nombre de voix nécessaires pour adopter la charte d'un groupe de travail, qui doit être égal à celui nécessaire à la mise en place d'un PDP (cf. section 3 pour le vocabulaire proposé).

#### Recommandation 1

- La PDP-WT recommande un travail en commun avec le WG-WT/PPSC pour apporter des éléments au groupe de travail sur les directives ou annexes du GNSO dédiées à un PDP WG au sujet des bonnes pratiques pour développer une charte pour un PDP WG.

### **5. Les procédures expédiées devraient-elles être disponible en cas d'urgence?**

Voir recommandation 15

### **6. Comment introduire les conseils des autres ACs ou SOs, et obtenir des apports réguliers du conseil d'administration ?**

#### Recommandation 1

- Le WT-PDP recommande que de plus amples conseils sur la façon d'impliquer les comités consultatifs ou les organisations de soutien soient inclus dans le manuel ou guide sur les processus de développement de politique.

### **7. Evaluer les coûts du personnel de l'ICANN et les ressources nécessaires pour conduire un PDP, hiérarchiser la production de politique et revoir les délais de livraison actuels.**

Voir recommandation 14

### **8. Quelles options le Conseil du GNSO devrait-il avoir à sa disposition pour s'assurer de prendre une décision informée sur la mise en place d'un PDP dans le cadre du calendrier établi à la Question 4 ci-dessus ?**

#### Recommandation 1

- La PDP-WT recommande que de plus amples conseils sur les options à la disposition du Conseil du GNSO pour prendre une décision informée soient inclus dans le manuel ou guide sur le processus de développement de projet.

### **9. Période ouverte aux commentaires du public après la mise en place d'un PDP**

#### Recommandation 1

- La PDP-WT recommande la modification de la clause 6 – L’information publique de la mise en place d’un PDP reflète la pratique actuelle qui ouvre une période aux commentaires du public après qu’un groupe de travail ait été formé, et non quand le PDP est mis en place pour permettre au WG de soulever des problèmes spécifiques à soumettre aux commentaires du public qui pourraient aider ses délibérations. La PDP-WT se demande si la période d’ouverture aux commentaires du public devrait être obligatoire ou optionnelle et espère recevoir des contributions à ce sujet au cours de la période d’ouverture aux commentaires du public.

## **10. Clarification du “cadre des politiques de l’ICANN ou du GNSO”**

### Recommandation 1

- La PDP-WT recommande la modification de la clause 3 sur la mise en place d’un PDP pour clarifier que le cadre est « le cadre de la mission de l’ICANN et plus spécifiquement le rôle du GNSO » au lieu de la définition des parties contractantes de « politique de consensus ».

## **Etape 3 – Groupes de travail**

### **1. Comment optimiser l’efficacité des groupes de travail?**

#### Recommandation 1

- La PDP-WT recommande que chaque PDP WG soit fortement encouragé à revoir les consignes pour les groupes de travail du GNSO qui incluent de plus amples informations et conseils sur le fonctionnement des groupes de travail du GNSO.

### **2. Communication avec différents départements de l’ICANN (Légal, conformité, services)**

#### Recommandation 1

- La DP-WT recommande que de plus amples conseils sur les mécanismes à la disposition d’un groupe de travail pour communiquer avec les différents départements de l’ICANN soient fournis dans le manuel ou guide sur le processus de développement de projet. Le personnel en charge des politiques de l’ICANN pourrait servir de relais entre un groupe de travail et les différents départements de l’ICANN (finances, légal, conformité, etc.), étant

donné qu'il existe une procédure qui permet la surenchère par l'intermédiaire du président du groupe de travail si le groupe de travail pense que la communication est entravée par l'implication du personnel de l'ICANN en charge des politiques.

### **3. Mettre le développement de politique en lien avec l'organisation stratégique et la budgétisation de l'ICANN**

Recommandation 1

- La PDP-WT n'a pas encore trouvé de recommandation à ce sujet et espère recevoir des contributions au cours de la période de commentaire public.

### **4. Commentaire public**

Recommandation 1

- La PDP-WT recommande la modification de la clause 9 de l'Annexe A du règlement de l'ICANN pour faire passer la durée de la période ouverte aux commentaires du public de vingt à au moins trente jours (cf. section 3 pour le vocabulaire proposé).

Recommandation 1

- La PDP-WT recommande la modification de la clause 9 de l'Annexe A du règlement de l'ICANN pour refléter la pratique actuelle selon laquelle un résumé et une analyse des commentaires reçus du public doit être fourni par le manager du groupe de travail qui sera responsable de la révision de ceux-ci (cf. section 3 pour le vocabulaire proposé).

Recommandation 1

- La PDP-WT recommande que le manuel ou guide sur le processus de développement de politique fournisse plus de conseils sur la période d'ouverture aux commentaires du public et sur la façon de revoir les commentaires reçus.

### **5. Implémentation, impact et faisabilité**

Recommandation 1

- La PDP-WT recommande que les PDP WGs fournissent des éléments relatifs à l'implémentation, l'impact (économique, commercial, social, fonctionnel, etc.) et sur la faisabilité et considère les options suivantes :
  - Exiger des conseils d'implémentation dans le rapport final
  - Entretien avec le WG/ Conseil sur le projet d'implémentation
  - Création d'une équipe d'implémentation constituée de représentants du groupe de travail, entre autres, qui aurait pour mission de revoir/ fournir de nouveaux éléments au cours de la phase d'implémentation.

La PDP-WT espère recevoir des contributions à ce sujet au cours de la période ouverte aux commentaires du public. (Voir aussi la recommandation 42)

## **6. Ressources de l'ICANN en personnel**

### Recommandation 1

- La PDP-WT recommande que les ressources nécessaires ou attendues en personnel pour mettre en place les recommandations des politiques soient évaluées dans le cadre des recommandations du WG et dans le cadre de la révision de ces recommandations par le Conseil, en tant qu'analyse de faisabilité et/ou de l'impact (cf. recommandation 31).

## **7. Déclarations des Groupes à but non lucratifs/ d'électeur**

### Recommandation 1

- La PPD-WT recommande l'amendement de la clause 7 de l'annexe A du règlement de l'ICANN pour refléter le fait que des déclarations des groupes à but non lucratifs/ d'électeurs sont exigées par le groupe de travail et la chronologie pour la soumission devraient commencer par là plutôt que par la mise en place d'un PDP (cf. section 3 pour le vocabulaire proposé).

## **8. Production d'un groupe de travail**

### Recommandation 1

- La PDP-WT recommande qu'il soit toujours exigé des groupes de travail PDP la production d'au moins un rapport initial et un rapport final. Plus de rapports (comme il l'est décrit dans le rapport intégral) peuvent être produits si nécessaire.

#### Recommandation 1

- La PDP-WT Remarque que la description de la différence entre le rapport initial et le rapport final telle qu'elle est décrite dans le règlement ne correspond pas à la pratique actuelle, et recommande que le vocabulaire soit mis à jour pour montrer que le rapport initial reflète les idées de départ d'un groupe de travail qui sont ensuite finalisées, avec la révision et l'analyse des commentaires du public dans un second temps, ce qui conduit au rapport final.

#### Recommandation 1

- La PDP-WT recommande qu'une période ouverte aux commentaires du public sur le rapport initial reste obligatoire. Des conseils supplémentaires sur d'autres périodes de commentaires public, quand il y a des différences importantes entre le rapport initial et le rapport final, devraient être incluses dans le manuel ou guide sur le processus de développement de politique.

### **Etape 4 – vote et implémentation**

#### **1. Recommandations des groupes de travail**

##### Recommandation 1

- La PDP-WT recommande la modification de la clause 10, sur les délibérations du Conseil, de l'annexe A du règlement de l'ICANN pour refléter la pratique actuelle et les exigences inscrites dans les règles de procédure de ne considérer un rapport que s'il est reçu au moins huit jours avant une réunion du Conseil. Dans le cas contraire, le rapport sera considéré à la prochaine réunion du conseil. La PDP-WT considère également de recommander l'ajout de vocabulaire pour codifier la pratique actuelle qui veut que n'importe quel groupe à but non lucratif et/ ou électoral puisse demander de reporter la considération d'un rapport final à une réunion du Conseil plus tard (cf. section 3 pour le vocabulaire proposé).

#### Recommandation 1

- La PDP-WT recommande d'ajouter au manuel ou guide sur le processus de développement de politique des conseils pour le GNSO sur la manière de traiter les recommandations d'un groupe de travail, en particulier celles qui n'ont pas atteint de consensus complet et sur la manière d'adopter ou de rejeter seulement quelques unes des recommandations. Il y a des débats au sein de la PDP-WT pour savoir si le Conseil du GNSO devrait avoir la possibilité de choisir les recommandations qu'il veut. Il n'y a cependant pas d'accord sur les conseils, qui devraient être donnés pour les recommandations qui n'ont pas fait l'objet d'un consensus complet. Le PDP-WT espère recevoir des contributions à ce sujet au cours de la période de commentaires publics.

#### ▪ 2. Commentaires publics

Voir la recommandation 36.

### 3. Livraison de recommandation au conseil d'administration

#### Recommandation 1

- La PDP-WT recommande que le conseil du GNSO soit responsable des rapports au conseil d'administration aussi bien en tant qu'auteur du rapport ou pour approuver le rapport avant qu'il ne soit envoyé au conseil d'administration. La PDP-WT a longuement discuté de la pratique actuelle du personnel de l'ICANN en charge du règlement qui consiste à soumettre un rapport à part au conseil d'administration qui n'est jamais divulgué à la communauté, sous prétexte qu'il n'est pas directement lié au PDP, et pense à l'unanimité que cette pratique devrait cesser. Les rapports relatifs aux PDP devraient être remis directement au conseil d'administration par le Conseil du GNSO et si des résumés sont nécessaires, ils devraient être la responsabilité du Conseil du GNSO qui peut être aidé par les groupes de travail (si nécessaire). La PDP-WT a débattu des façons de rendre le rapport plus synthétique et plus facile à digérer, mais n'a pas réussi à se mettre d'accord sur une recommandation à



ce sujet pour le moment et espère recevoir des contributions au cours de la période de commentaire public.

#### **4. Accord du conseil**

Recommandation 1

- La PDP-WT s'est demandé si le nombre de voix nécessaire pour valider un scrutin devait être revu (voir aussi les problèmes transversaux) mais n'a pas encore réussi à élaborer une recommandation à ce sujet et espère recevoir des contributions à ce sujet au cours de la période de commentaires publics.

#### **5. Vote du conseil d'administration**

Recommandation 1

- La PDP-WT recommande que les mesures liées au vote du conseil d'administration inscrites dans le règlement de l'ICANN reste telles qu'elles sont, tout en notant qu'une clarification du terme « agir » de la mesure 13f pourrait être nécessaire (13f : « dans tout cas où le Conseil ne parvient pas à atteindre le vote super majoritaire du GNSO, un vote majoritaire du conseil d'administration sera suffisant pour agir » voir aussi les problèmes transversaux section 8)

#### **6. Implémentation**

Recommandation 1

- Le PDP-WT recommande la création d'un WG sur l'implémentation d'une équipe de révision qui serait responsable des questions d'implémentation. La PDP-WT n'a pas encore réussi à élaborer une recommandation sur la façon de réviser les questions d'implémentation et espère recevoir des contributions au cours de la période de commentaires public. (voir aussi la recommandation 31)

### **Etape 5 – Conformité et efficacité de la politique**

#### **1. Policy Evaluation régulière des recommandations/ politiques PDP**

#### Recommandation 1

- La PDP-WT remarque qu'une évaluation régulière des recommandations et/ ou politiques PDP est importante mais n'est pas encore parvenue à élaborer une recommandation et espère recevoir des contributions à ce sujet au cours de la période de commentaires publics.

### **2. Révision du Groupe de Travail PDP par le Conseil du GNSO**

#### Recommandation 1

- La PDP-WT remarque que la révision d'un groupe de travail par le conseil du GNSO est importante mais n'est pas encore parvenue à élaborer une recommandation et espère recevoir des contributions à ce sujet au cours de la période de commentaires publics.

### **3. Evaluation régulière de l'ensemble du processus PDP**

#### Recommandation 1.

- La PDP-WT Remarque qu'une évaluation régulière de l'ensemble du processus PDP est importante mais n'est pas encore parvenue à élaborer une recommandation et espère recevoir des contributions à ce sujet au cours de la période de commentaires publics

### **Problèmes transversaux**

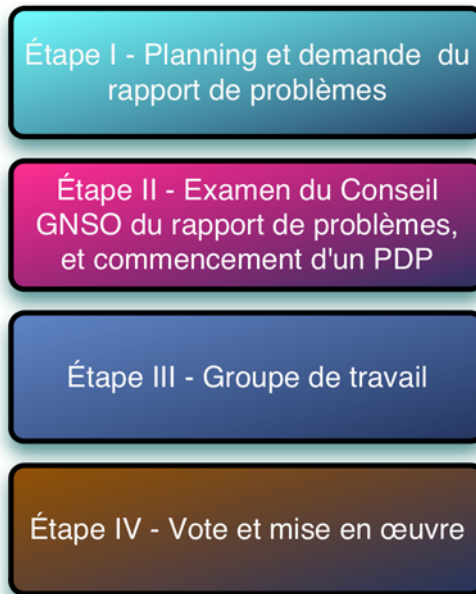
- En plus des cinq étapes examinées dans les sections précédentes de ce rapport, la PDP-WT a identifié un certain nombre de problèmes transversaux qui semblent avoir un impact dans l'ensemble du processus de développement de politique ou qui apparaissent à plusieurs étapes du nouveau PDP et nécessitent par conséquent d'être examinés une fois qu'un plan initial aura été élaboré pour le nouveau PDP. Ces problèmes transversaux sont :
  - Le rythme
  - La traduction
  - L'élaboration de définition
  - Le nombre de voix nécessaires pour valider un scrutin

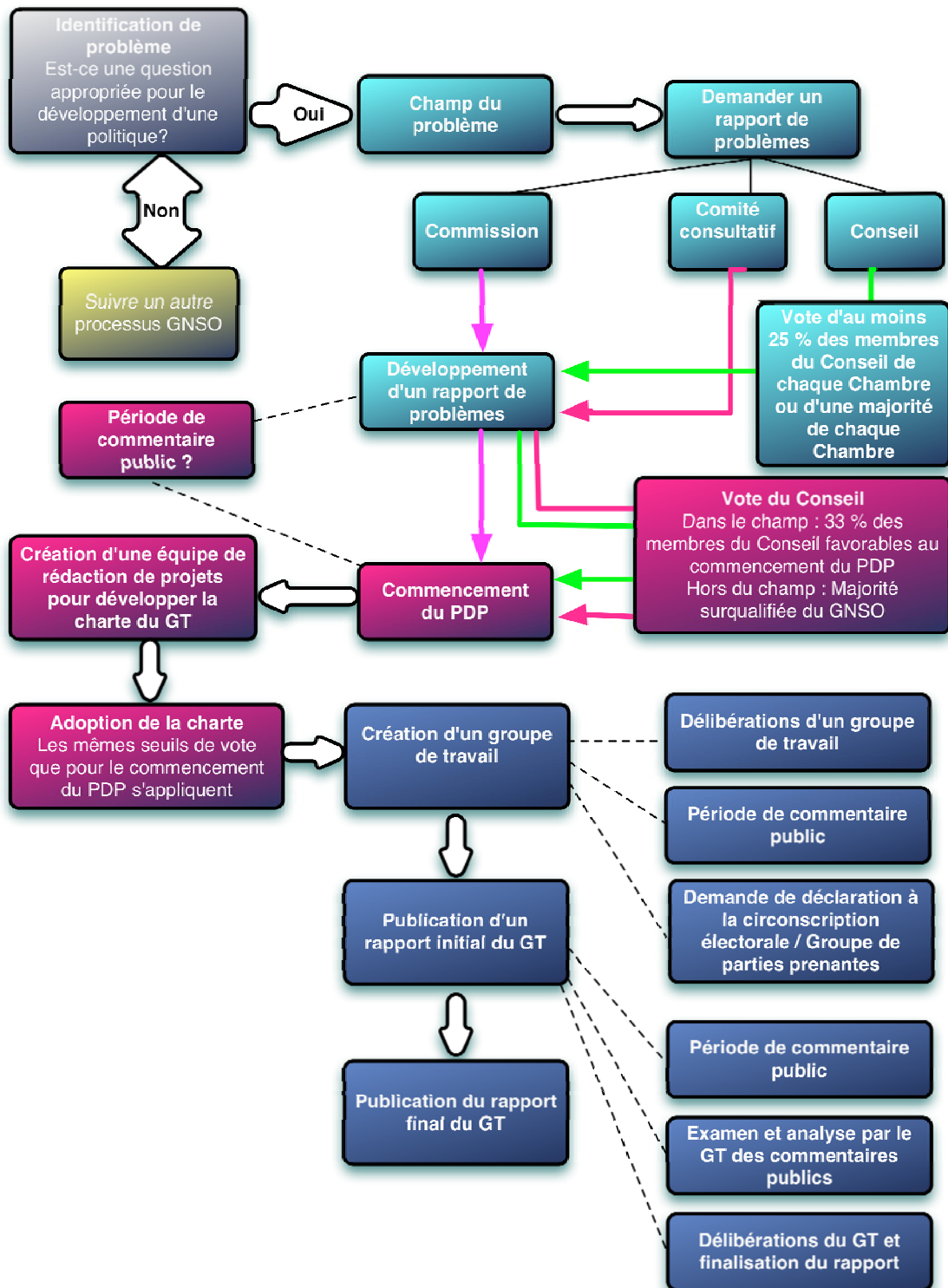
- La méthodologie de la prise de décision
  - l'Implémentation/ transition du nouveau PDP
- La PDP-WT n'a pas fini son travail sur tous ces problèmes transversaux mais a indiqué dans la section 8 ses premières délibérations sur certains de ces problèmes pour que le public puisse les examiner et apporter ses contributions. La PDP-WT a l'intention de finaliser ses recommandation sur ces problèmes après la lecture et l'analyse des commentaires du public sur ce rapport initial.

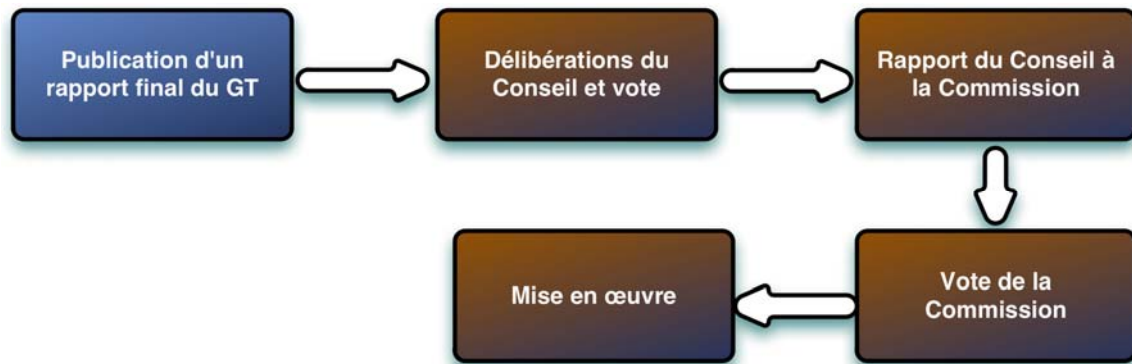
### **Changements proposés à l'Annexe A – Processus de développement de politique du GNSO du règlement de l'ICANN**

- La section 9 de ce rapport initial contient un certain nombre de graphiques qui présentent les éléments principaux de la nouvelle annexe A, ainsi que les éléments qui pourraient être incorporés aux règles de procédure (cf. section 9). Les graphiques sont reproduits ci-dessous.
- Après avoir lu les commentaires du public et de plus amples délibérations, la PDP-WT développera un ébauche de nouvelle annexe A à soumettre à la considération du PPSC.
- Les contributions du public sont encouragées au cours de la période ouverte aux commentaires du public sur le rapport initial, sur les éléments proposés pour la nouvelle annexe A, ainsi que sur les éléments qui devraient être ajoutés au règlement et ceux qui devraient faire partie des règles de procédure du GNSO.

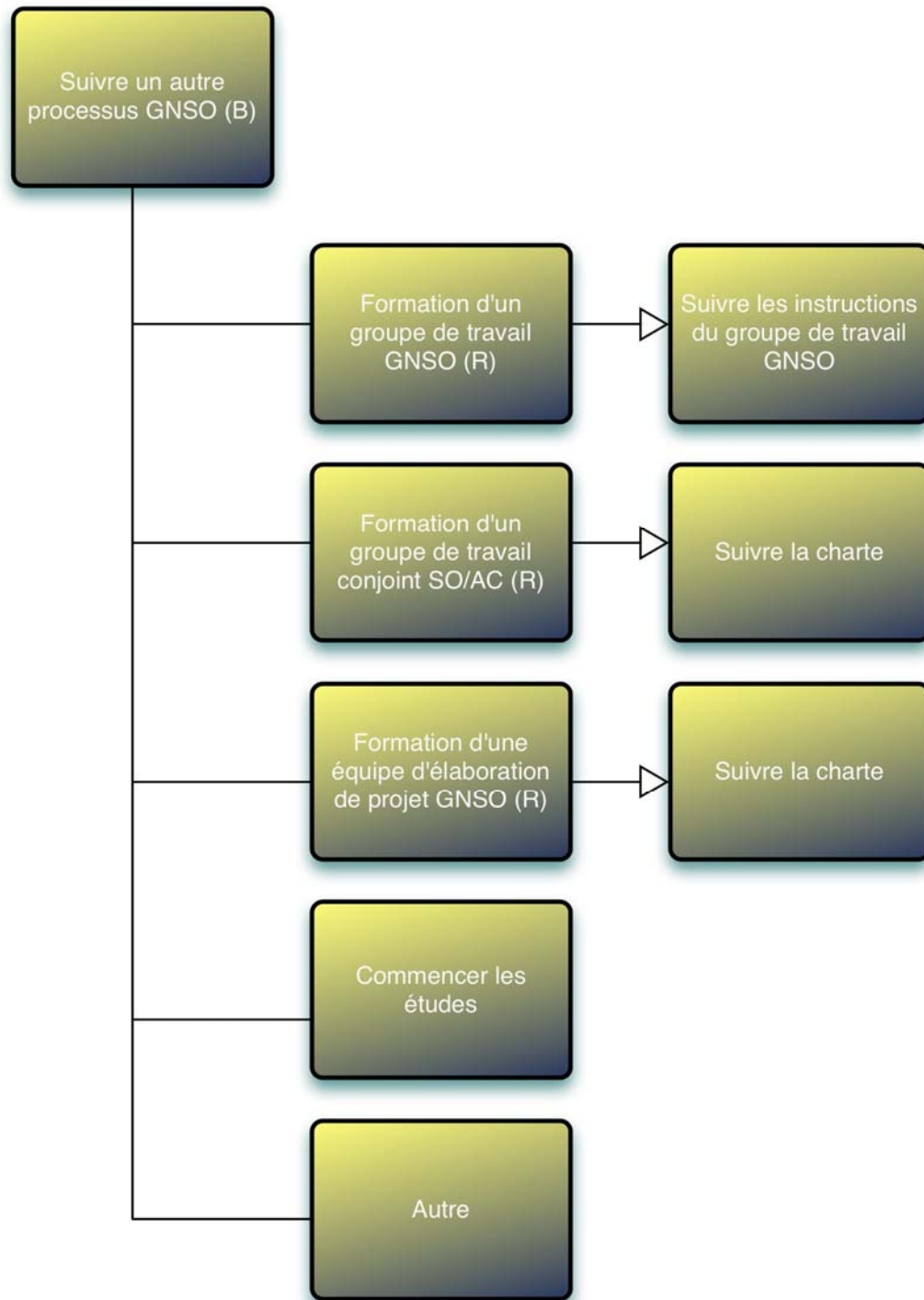
**Graphique 1 –Vue d’ensemble du nouveau GNSO PDP proposé**



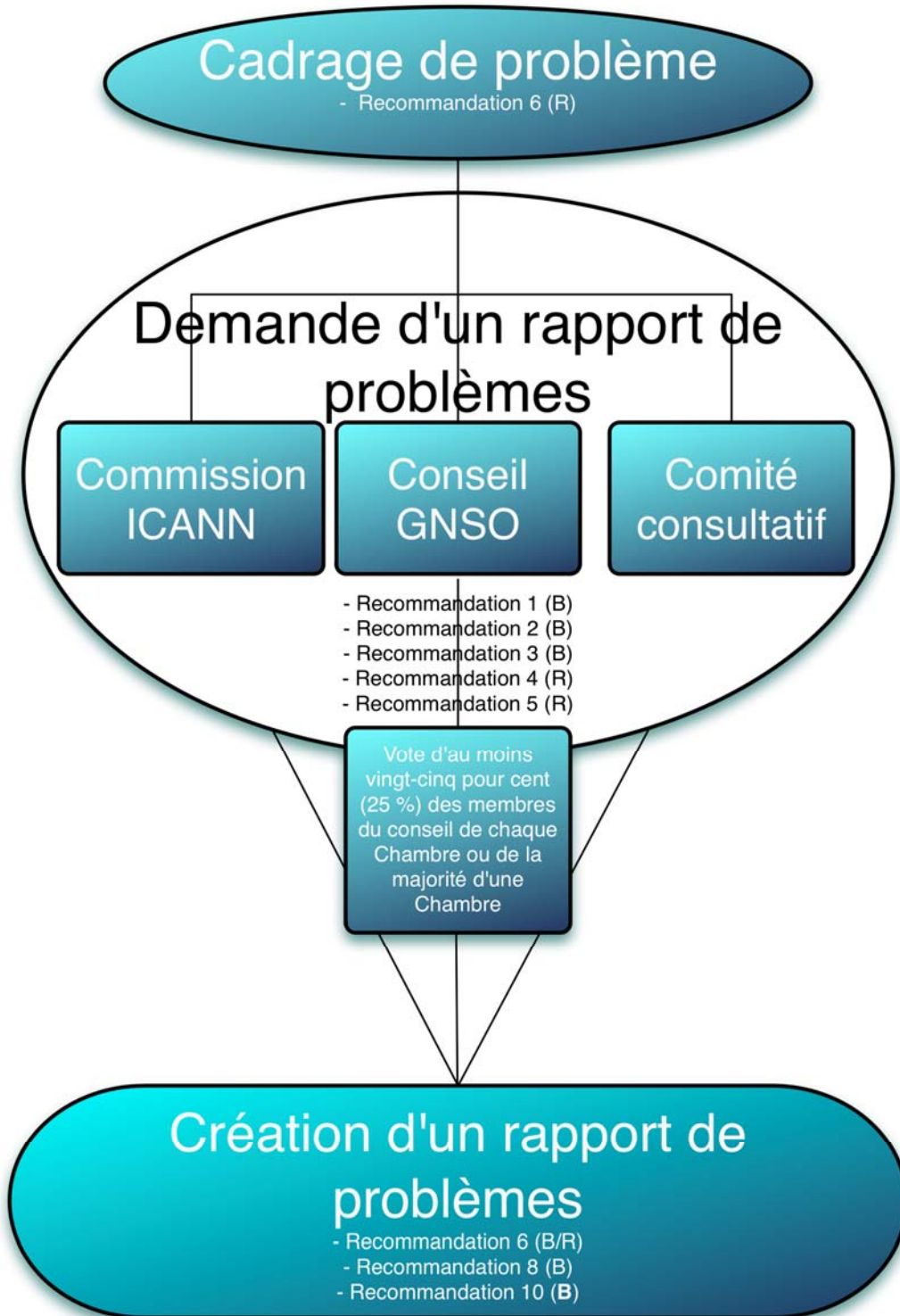




Graphique 2 – autres processus du GNSO

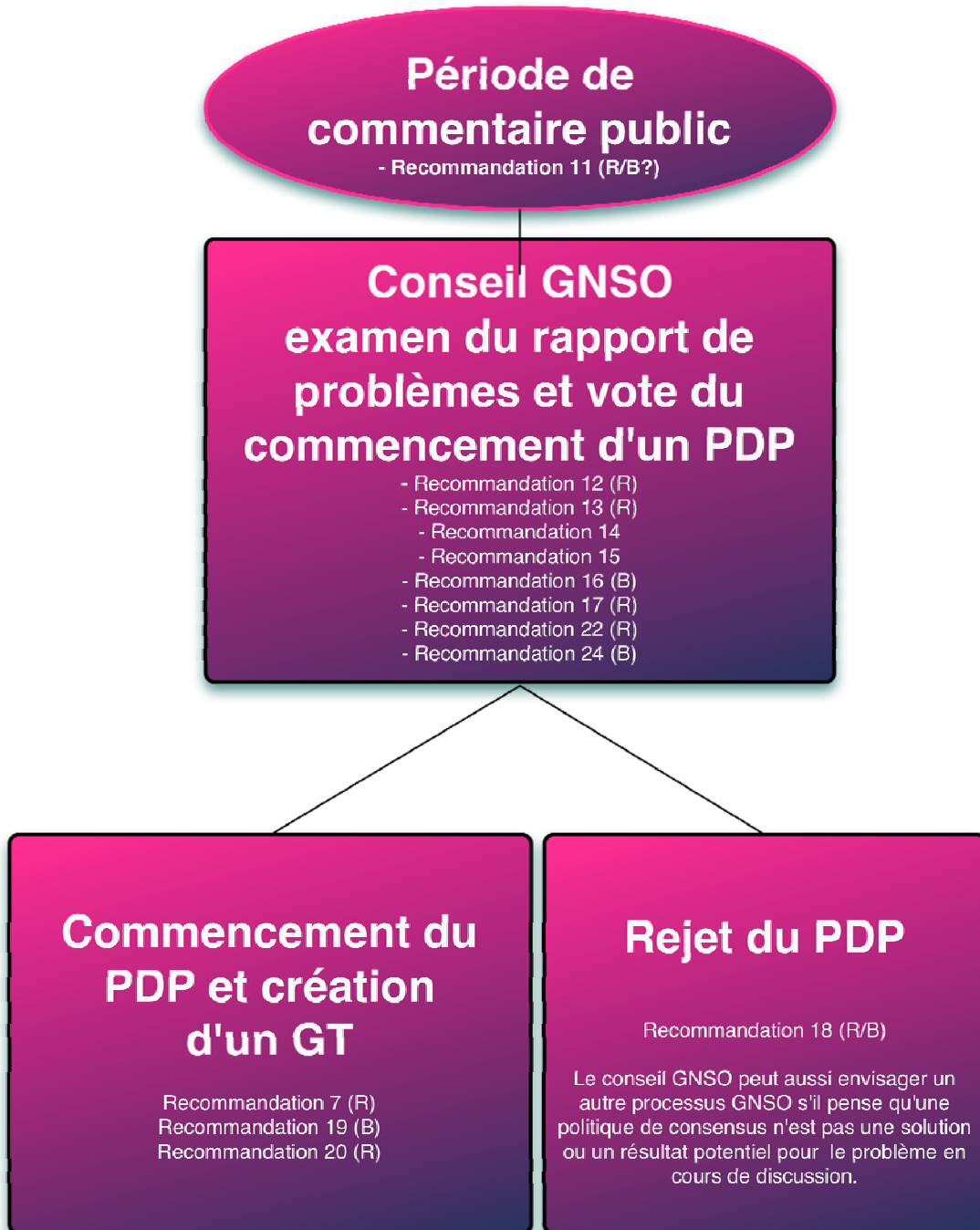


Etape I – Organisation et demande de rapport

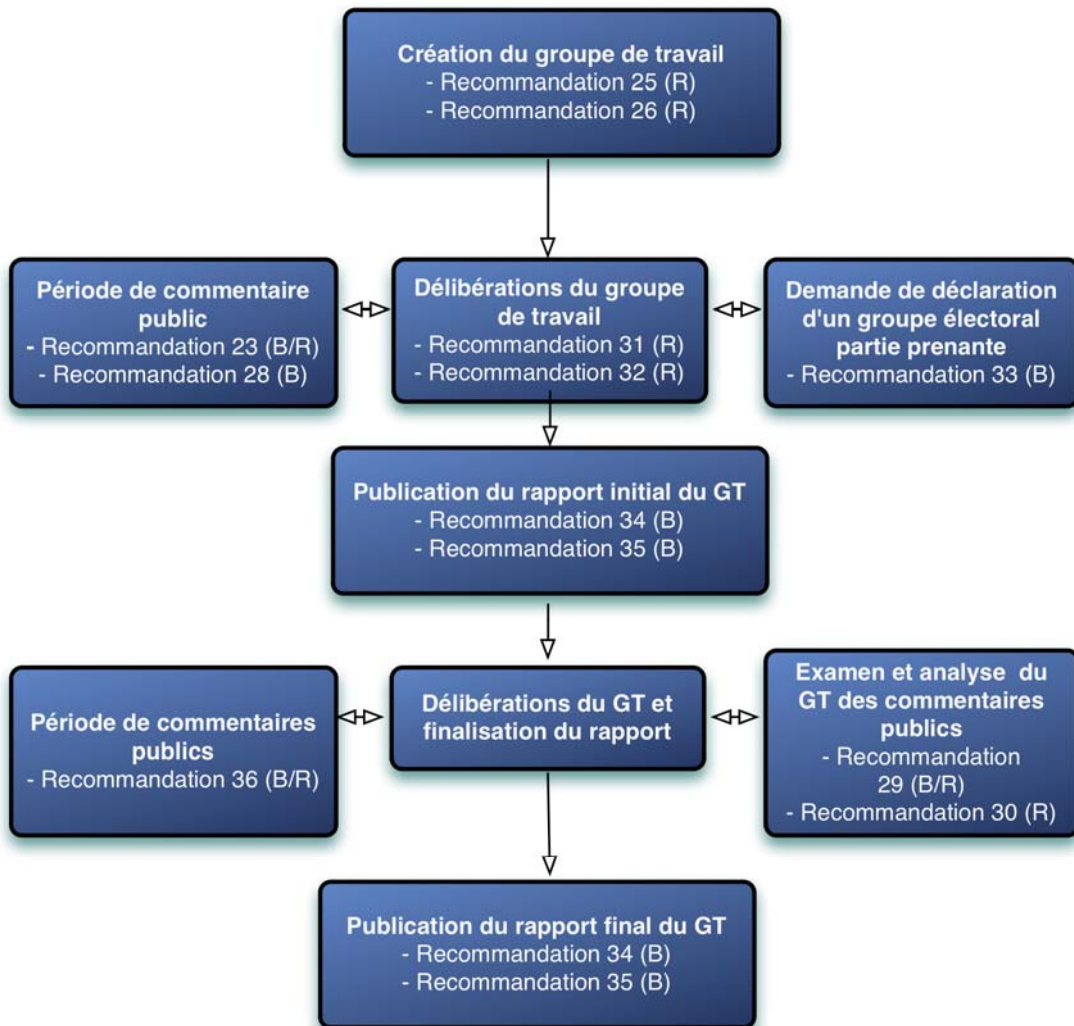




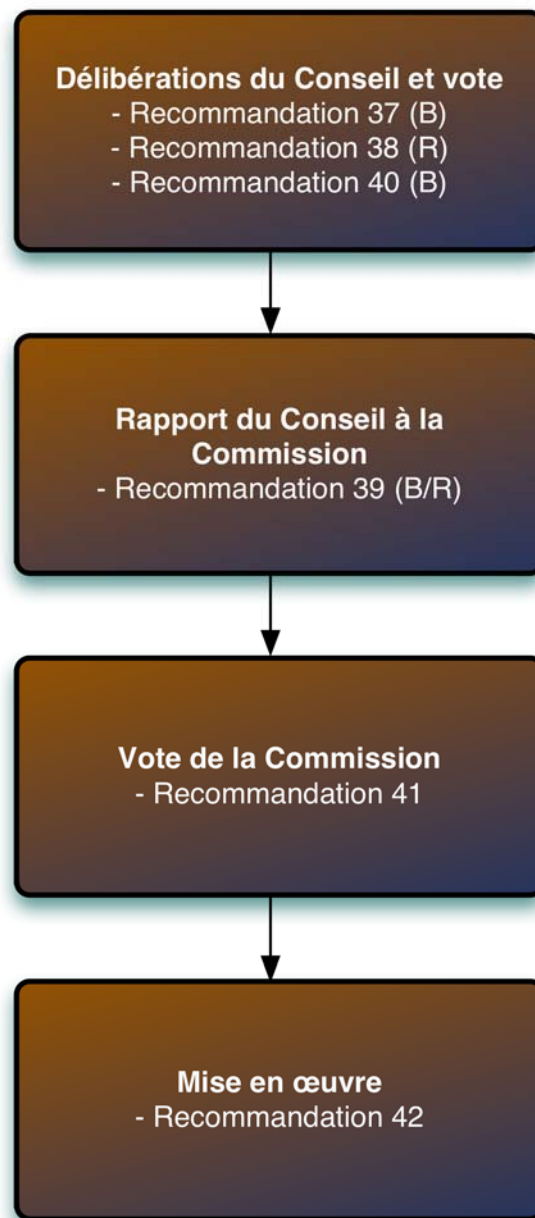
## Etape II – Révision du rapport par le GNSO et mise en place du processus de développement de politique



### Etape III – Groupes de travail



#### Etape IV – Vote et Implémentation



#### Etape V – Conformité et efficacité de la politique

A décider – voir recommandations 43, 44, 45.